

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2015

Date de convocation : 24 octobre 2015

Date d'affichage : 16 novembre 2015

L'an deux mil quinze le quatre novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, Etienne Bonnel, David Collette, Nadine Hélaïne, Martine Herman, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Stéphanie Olivier, Géraldine Poutrel et Didier Touzé.

Absentes excusées : Mmes Anita Manson et Stéphanie Collette.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 29 septembre 2015.

RAPPORT DE VISITE ASSAINISSEMENT STATION D'EPURATION (VILLAGE DE L'AUBRIERE)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de visite bilan 24 heures reçu du service de la SATESE du Conseil Général de la Manche relatif à la Station d'Épuration de L'Aubrière.

Lors de ce bilan réglementaire réalisé par temps sec, la station a reçu 29 % de sa capacité nominale hydraulique et organique.

L'eau épurée était de qualité physico-chimique moyenne car l'élimination de l'azote ammoniacal était partielle. Cette qualité d'effluent s'est nettement améliorée depuis la dernière visite de mars et va progresser puisqu'il faut 2 à 3 ans à ce type de station (filtres plantés de roseaux) pour atteindre son rendement optimal.

Les noues épurent efficacement les nitrates produits par le premier étage de filtres plantés de roseaux. Des roseaux ont été replantés sur l'ensemble du massif.

Monsieur Hubert ALEXANDRE demande s'il est possible de poser autour des bassins, côté intérieur, une bâche afin d'éviter à l'employé communal de débroussailler dans les dits bassins.

Après débat, les membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Maire de se mettre en rapport avec Monsieur HAMEL de SA2E, afin d'étudier la faisabilité.

BILAN DE FONCTIONNEMENT 24 H DE LA STATION D'EPURATION DU BOURG

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de visite bilan 24 heures reçu du service de la SATESE du Conseil Général de la Manche relatif à la Station d'Épuration du Bourg.

Lors de ce bilan réglementaire, la station a reçu 22 % de sa capacité hydraulique nominale et 20 % de sa charge organique nominale.

L'eau épurée était d'assez bonne qualité physico-chimique malgré des teneurs élevées en demande biochimique en oxygène sur 5 jours, en matières en suspension et en azote Kjeldahl dues à la présence de micro-algues nécessaires au traitement par lagunage.

La qualité bactériologique de l'eau est mauvaise (pour le paramètre Escherichia Coli).

Il est souhaitable de poser un panneau d'interdiction d'accès au public sur la barrière du lagunage.

Le curage de la première lagune est prévu en 2016.

Monsieur Francis LEBEURY demande s'il est nécessaire de faire un nettoyage du réseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

PLAN NUMERIQUE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le début de l'étude détaillée est prévue à partir de juin 2016 et que les travaux devraient débiter fin 2017.

LOGEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier en recommandé de Madame Rachel MOULIN et de Monsieur Kévin HARDOUIN, locataires de la Maison du Bourg relatif à une demande de résiliation de leur bail, à effet du 1er janvier 2016.

De plus, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de location de ce logement par Monsieur Bruno HARDOUIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de louer la Maison du Bourg (363,96 €) et autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune le contrat de location et ses annexes avec Monsieur Bruno HARDOUIN.

Un état des lieux sera dressé à l'arrivée et au départ du locataire.

Une caution de 363,96 € correspondant à un mois de loyer sera demandée.

DEMANDE DE MONSIEUR HARRY LERICHE

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande en Mairie de Monsieur Harry LERICHE demandant le déplacement de l'aération de la hotte de la cuisine.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demandent à Monsieur le Maire de faire établir un devis.

EGLISE

Suite au projet de remplacement du système de chauffage de l'Église, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le Père JAMELOT de la Paroisse Notre Dame de Coutances a stipulé par courrier le maintien de la cérémonie dominicale pour l'année 2015-2016 et que ce maintien était lié à d'éventuelles modifications dans le périmètre à desservir. De plus, il confirme que les célébrations de mariages et obsèques se feront toujours dans les Églises formant la paroisse de Coutances.

SUBVENTION

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a sollicité Madame la Préfète de la Manche, afin d'obtenir une subvention au titre de la DETR pour participer au financement de la réfection de la toiture de la Salle des Fêtes et à la mise en accessibilité de la Salle des Fêtes. Celle-ci a répondu favorablement et a octroyé une subvention d'un montant de 18 482 € pour la réfection de la toiture de la Salle des Fêtes et une subvention d'un montant de 19 792 € pour la mise en accessibilité de la Salle des Fêtes.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION

L'arrêté préfectoral portant rétrocession du contingent SDIS aux communes a été publié au début du mois de septembre. La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a évalué les charges correspondant à cette rétrocession. Elle a également proposé quelques rectifications des évaluations antérieures (notamment certaines dépenses avaient été comptées deux fois).

Au regard de l'évaluation des charges proposée par la CLECT, les attributions de compensation pour l'année 2015 ont été rectifiées, et sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Communes	AC 2015	Communes	AC 2015
Belval	-22 417 €	Montaigu les Bois	-7 615 €
Bricqueville-la-Blouette	-5 867 €	Montcuit	-5 516 €
Camberton	-35 846 €	Monthuchon	-45 185 €
Cametours	-6 014 €	Montpinchon	-28 230 €
Camprond	-19 863 €	Muneville-le-Bingard	-48 225 €
Cerisy-la-Salle	-103 915 €	Nicorps	-3 211 €
Courcy	-23 882 €	Notre-Dame de Cenilly	-74 299 €
Coutances	-251 325 €	Ouville	-20 138 €
Gavray	-2 721 €	Roncey	-72 092 €
Grimesnil	-3 183 €	Saint Aubin du Perron	-16 811 €
Guéhébert	-1 207 €	Saint Denis le Vêtu	-52 620 €
Hambye	-46 947 €	Saint Martin de Cenilly	-1 873 €
Hauteville-la-Guichard	-19 183 €	Saint Michel de la Pierre	-8 101 €
La Baleine	-5 366 €	Saint Sauveur Lendelin	-96 604 €
La Ronde Haye	-14 051 €	Saint-Denis le Gast	-22 060 €
Le Mesnil Amand	-8 698 €	Saint-Pierre de Coutances	2 926 €
Le Mesnil Garnier	-11 991 €	Saussey	-35 100 €
Le Mesnil Rogues	-5 555 €	Savigny	-25 503 €
Le Mesnil Villeman	-13 950 €	Sourdeval les Bois	-4 989 €
Le Mesnilbus	-7 391 €	Vaudrimesnil	-19 059 €
Lengronne	-18 634 €	Ver	-4 683 €
		Total	1 216 994 €

Les attributions de compensation proposées pour l'année 2015 sont calculées selon un mode dérogatoire libre. La mise en œuvre de ce mode dérogatoire libre nécessite une délibération concordante de toutes les communes.

A l'issue des travaux de la CLECT, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées présenté par la CLECT ;
- D'approuver les montants des attributions de compensation pour 2015 présentés ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport d'évaluation des charges transférées présenté par la CLECT et approuve les montants des attributions de compensation pour 2015 présentés ci-dessus.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Manche adressé par Madame la Préfète de la Manche.

Les 6 Communautés de Communes du Coutançais constituent des territoires aux intérêts partagés particulièrement forts en termes d'habitudes de vie (éducation, commerce, santé), de bassin d'emploi, comme de pratiques en commun sur l'aménagement du territoire notamment (SCOT, Pays).

La constitution d'une Communauté de Communes à cette échelle est pertinente en termes de développement économique et encourage les mécanismes de solidarité financière et territoriale, indispensable pour préparer l'avenir.

Enfin, les deux Communautés de Communes de Saint Malo de la Lande et de Montmartin sur Mer constituent l'ouverture naturelle vers la mer de l'actuelle communauté de communes du Bocage Coutançais.

Il est donc proposé de fusionner les Communautés de Communes suivantes :

- Communauté de Communes du canton de la Haye du Puits,
- Communauté de Communes du canton de Lessay,
- Communauté de Communes Sève et Taute,
- Communauté de Communes du canton de Saint Malo de la Lande,
- Communauté de Communes de Montmartin sur Mer,
- Communauté de Communes du Bocage Coutançais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis défavorable sur la fusion des Communautés de Communes du Coutançais proposée dans le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale au motif que trois Communautés de Communes travaillent sur un projet commun de fusion de Communautés de Communes depuis plusieurs mois et que si l'on souhaite la réussite de cette nouvelle collectivité, toutes les parties concernées doivent être d'accord sur ce projet.

SCHEMA DE MUTUALISATION

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de Schéma de Mutualisation des services que devra mettre en place la Communauté du Bocage Coutançais suite à la loi de 2010 sur la réforme territoriale qui le rend obligatoire. Ce schéma est un premier pas pour renforcer les liens entre les communes et l'intercommunalité. Le but est de mutualiser les moyens humains, techniques et logistiques afin de faire des économies. Les axes prioritaires pour la mutualisation des services sont le personnel et les ressources humaines, le matériel et la politique d'achats et de commande publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à ce projet (mutualisations à mettre en œuvre : contrats d'assurance, fournitures d'entretiens, ramettes papier, acquisition d'enrobés et contrôle des Établissements Recevant du Public).

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal l'ordre du jour de la cérémonie du 11 novembre. Le rassemblement aura lieu à 8 h 30 place de la mairie suivi d'un dépôt de gerbe aux monuments aux morts. L'office religieux aura lieu en la cathédrale de Coutances.

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accueillir les nouveaux habitants le samedi 21 novembre 2015 à 12 h à la Mairie.

CEREMONIE DES VOEUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, souhaite renouveler la cérémonie des vœux de la Municipalité et décide d'inviter la population Cambernonnaise à l'occasion des vœux 2016, le samedi 9 janvier 2016 à 15 heures dans la Salle des Fêtes et de l'en informer par voix de presse afin de s'inscrire.

COMMISSION CIMETIERE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réunir la Commission Cimetière le lundi 23 novembre 2015 à 17 h à la Mairie.

COMPTE RENDU REUNIONS CBC,...

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont déroulées au sein de la Communauté du Bocage Coutançais.

Il précise notamment aux membres du Conseil Municipal que le portail famille est désormais opérationnel et que le paiement en ligne sera mis en place fin novembre ; qu'une réunion avec les chefs d'entreprises est programmée début 2017.

Il les informe ensuite que le montant des travaux de réhabilitation de la gendarmerie s'élève à 70 308,60 € HT ; et qu'ils devraient débiter en fin d'année pour s'achever début 2016.

Enfin, il leur indique que le montant des travaux concernant la réhabilitation d'un bloc sanitaire au centre de loisirs d'HAMBY s'élève à 96 079,45 € HT et qu'ils devraient débiter en 2016.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur David COLLETTE fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande reçue en Mairie de Madame Mireille DELAFOSSÉ demandant d'effectuer un busage au Mériotel pour des problèmes de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande à Monsieur le Maire de relayer cette demande auprès de la Communauté du Bocage Coutançais.

Monsieur Samuel ADDES demande aux membres du Conseil Municipal si la Salle de Convivialité peut être louée pour un midi.

Monsieur le Maire lui précise que le Conseil Municipal de la précédente mandature avait refusé cette possibilité et qu'il est prêt à réétudier cette position.

Après débat, les membres du Conseil Municipal décident de maintenir les conditions actuelles de locations de cette salle.

Monsieur Didier TOUZE informe les membres du Conseil Municipal que le plan de circulation dans le village de L'Aubrière n'est pas respecté. Les membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Maire d'intervenir auprès des services de gendarmerie afin de régler ce problème.

Monsieur Francis LEBEURY fait part aux membres du Conseil Municipal que suite au changement des fenêtres au Presbytère, les tablettes qui ont été posées sont moisies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande à Monsieur le Maire de contacter Monsieur BEUVE afin qu'il intervienne.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 8 décembre 2015 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 00.